

**ROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 15^e jour du mois d'avril 2019, à 19 :30 heures, à l'Hôtel de Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, à laquelle étaient présents :

M. Jérôme Lavoie,	conseiller
Mme Nathalie Girard,	conseillère
Mme Nicole Dufour,	conseillère
Mme Carolle Perron,	directrice générale par intérim

Sous la présidence de Monsieur Nicholas Tremblay, maire suppléant.

Environ 100 personnes étaient présentes à l'assemblée.

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE SUPPLÉANT

2. ADMINISTRATION

2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2019-04-139

Il est proposé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Appuyée par Mme Nathalie Girard, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, tout en y ajoutant/reportant ou en corrigeant les points suivants :

7. LOISIRS

7.3. ABCS : Association pour personnes handicapées – Demande de la gratuité de l'Aréna Marcel-Claveau le 1er juin 2019 pour sa campagne de financement **(REPORTÉ)**

10. SÉCURITÉ INCENDIE

10.3 Association des chefs en sécurité incendie du Québec : Inscription au Congrès de **M. Julien Rivard** au lieu de Julien Dufour **(CORRECTION DU NOM)**

11. DONS ET SUBVENTIONS

11.2 Corps des cadets 2572 St-Ambroise : Demande d'aide financière (3 500 \$) **(REPORTÉE EN 13.05.)**

11.3 Festival western Saint-Ambroise : Emprunt des estrades, barrières, service d'arrosage sur place **(POINT INSCRIT EN 6.8.3.)**

11.4 Club de course à Pied levé : Gratuité de l'aréna, emprunt des cônes, des dossards, etc. **(POINT INSCRIT EN 6.9.)**

13. AFFAIRES NOUVELLES (AJOUT)

- 13.1 Adjudication contrat fosses septiques pour l'année 2019
- 13.2 Adjudication contrat de location de machinerie pour le nettoyage et travaux d'égouts
- 13.3 Adjudication contrat pour la fourniture de matériaux granulaires – sable pour abrasif
- 13.4 Adjudication contrat de location du restaurant de l'aréna pour la Gala de lutte
- 13.5 Résolution autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds territorial de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le dossier du Corps de Cadets 2572 Saint-Ambroise

Dépôt de la lettre de démission de M. Richard Labbée, district no. 4

La directrice générale par intérim prend acte et avise le conseil municipal que Monsieur Richard Labbée, district no. 4, lui a remis une lettre de démission le 12 avril 2019 et en vertu de la Loi sur les élections et référendum du Québec, il y aura tenue obligatoire d'une élection partielle à ce poste, puisque la vacance est constatée plus de douze mois avant le jour prévu pour la tenue de l'élection générale à ce poste.

Le scrutin sera donc fixé parmi les dimanches compris dans les quatre mois de la présente séance et un avis sera donné en ce sens dans les délais prescrits par la Loi.

2.2. Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 mars 2019, de la séance extraordinaire du 27 mars 2019 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 8 avril 2019

Résolution 2019-04-140

Il est proposé par M. Jérôme Lavoie, conseiller
Appuyé par Mme Nicole Dufour, conseiller
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 mars 2019, de la séance extraordinaire du 27 mars 2019 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 8 avril 2019.

2.3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 mars 2019, de la séance extraordinaire du 27 mars 2019 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 8 avril 2019

Résolution 2019-04-141

Il est proposé par Mme Nathalie Girard, conseillère
Appuyée par Mme Nicole Dufour, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 mars 2019, de la séance extraordinaire du 27 mars 2019 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 8 avril 2019, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

3. RAPPORT DES COMITÉS

Comité des Finances

M. Nicolas Tremblay, Maire suppléant informe les citoyens présents qu'en date du 30 mars 2019, il y a 69 000. \$ de moins que l'année 2018 en dépenses sur le budget annuel.

4. LISTE DES COMPTES

4.1. Adoption de la liste des comptes déjà payés 143 727.27 \$ et des comptes à payer 140 766.55 \$ pour un total de 284 543.82 \$

Résolution 2019-04-142

Il est proposé par M. Jérôme Lavoie, conseiller
Appuyé par Mme Nathalie Girard, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité de Saint-Ambroise pour le paiement des comptes payés d'avance au montant de 143 727.27 \$ et les comptes à payer au montant 140 766.55 \$ pour un grand total de 284 543.82 \$.

Que la liste des comptes 2019-04 incluant les versements de la rémunération salariale brute, soit :

➤ Paie #12	25 495.54 \$
➤ Paie #13	28 527.65 \$ régulière
➤ Paie #13	7 309.99 \$ montant dû à Mireille Bergeron
➤ Paie #13	15 595.79 \$ paiement pompiers (déc. 2018 à fév. 2019)
➤ Paie #14	22 927.46 \$
➤ Paie #15	17 902.22 \$
➤ Remises provinciales	33 430.97 \$ (paies #11 à #14)
➤ Remises fédérales	12 840.42 \$ (paies #11 à #14)

Que la liste des comptes soit annexée au dossier 2-8-2 de la Municipalité de Saint-Ambroise pour références.

Que la directrice générale par intérim et/ou la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à en faire le paiement.

5. CORRESPONDANCE

- 5.1. MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY : Résolution concernant le « Programme d'aide au développement du transport collectif – Volet 11 – Acceptation des projets 2018 (St-Ambroise 29 956 \$) ;
- 5.2. MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY : Résolution concernant l'adoption du règlement 2018-25 de la Municipalité de Saint-Ambroise concernant la modification au règlement de zonage afin de modifier les marges des terrains d'angles ;
- 5.3. MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY : Résolution de la recommandation à la CPTAQ/Municipalité de Saint-Ambroise concernant la demande d'exclusion de la zone agricole permanente ;
- 5.4. Ministère de la Sécurité publique : Rapport d'exercice « Exercice TOCSIN » ;
- 5.5. Ville de Saguenay : Transmission règlement VS-RU-2019-26 modifiant le plan d'urbanisme ;
- 5.6. Ville de Saguenay : Transmission du règlement ARP-163, 165 et 166 modifiant le plan d'urbanisme ;
- 5.7. Ville de Saguenay : Transmission du règlement VS-RU-2018-144 modifiant le plan d'urbanisme ;

- 5.8. Ville de Saguenay : Transmission du règlement VS-RU-2019-2 modifiant le plan d'urbanisme ;
- 5.9. Tournoi interrégional de hockey mineur : Félicitations et remerciements à l'endroit de M. Benoit Néron pour l'excellence de son travail.

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique.

6. RÉSOLUTIONS

6.1. Autorisation d'aller en appel d'offres : Révision de la structure municipale (planification des effectifs à l'Hôtel de Ville)

Résolution 2019-04-143

Il est proposé par M. Jérôme Lavoie, conseiller
Appuyé par Mme Nathalie Girard, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la direction générale d'aller en appel d'offres sur invitation pour la révision de la structure municipale (planification des effectifs à l'Hôtel de Ville).

6.2. Autorisation d'aller en appel de candidature pour le poste de directeur général à la Municipalité de Saint-Ambroise

Résolution 2019-04-144

Il est proposé par M. Jérôme Lavoie, conseiller
Appuyé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la Directrice générale par intérim d'aller en 2^e appel de candidature pour le poste de Directeur général à la Municipalité.

6.3. Services de cartes Desjardins : Annulation du TPV – Complexe Socio-Culturel

Résolution 2019-04-145

Il est proposé par Mme Nathalie Girard, conseillère
Appuyée par Mme Nicole Dufour, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la direction générale à faire la demande d'annulation du TPV au Complexe Socio-Culturel, suite au retrait du service de bar.

Que le Maire Suppléant et la Directrice générale par intérim soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ambroise, tous les documents nécessaires pour annuler ce TPV du Complexe Socio-Culturel.

6.4. MRC du Fjord-du-Saguenay : Adoption de la nouvelle Politique de Gestion des bacs de recyclage et annulation de celle adoptée par la Municipalité de Saint-Ambroise

Résolution 2019-04-146

Il est proposé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Appuyé par M. Jérôme Lavoie, conseiller

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise adopte la nouvelle Politique de Gestion des bacs de recyclage, telle que présentée par la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise procède à l'annulation de la Politique des bacs roulants pour le recyclage adoptée le 3 mai 2010 par la résolution 2010-05-247.

6.5. Réseau BIBLIO : Résolution d'engagement municipal en faveur de l'adoption de la mission des Bibliothèques publiques de l'UNESCO

Résolution 2019-04-147

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux.

CONSIDÉRANT QUE l'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire.

CONSIDÉRANT QUE les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social.

Il est proposé par M. Jérôme Lavoie, conseiller

Appuyé par Mme Nathalie Girard, conseillère

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise adhère, par le biais de cette présente résolution municipale, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture proposées par l'Unesco :

- ✓ Créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- ✓ Soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux;
- ✓ Fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative;
- ✓ Stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes;
- ✓ Développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques;
- ✓ Assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle;
- ✓ Développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle des arts du spectacle;
- ✓ Développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle;
- ✓ Soutenir la tradition orale;
- ✓ Assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales;
- ✓ Fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats;
- ✓ Faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique;
- ✓ Soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

6.6. Bell Mobilité : Installation antenne à l'aréna

Résolution 2019-04-148

Il est proposé par Mme Nathalie Girard, conseillère
Appuyée par Mme Nicole Dufour, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise Bell Mobilité à procéder à l'installation d'une antenne Picocell et une antenne Microcell à l'Aréna Marcel-Claveau, dans le but d'améliorer la couverture ainsi que la capacité pour les clients et employés de l'aréna.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier.

6.7. CREDD (renouvellement adhésion 2019 (100\$))

Résolution 2019-04-149

Il est proposé par M. Jérôme Lavoie, conseiller
Appuyé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le paiement de la cotisation annuelle 2019 au montant de 100 \$ au Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

6.8. Festival western de Saint-Ambroise :

6.8.1 Autorisation de tenir ses activités les 12,13 et 14 juillet 2019 sur le territoire incluant l'autorisation de vente et de consommation de boissons alcoolisées

Résolution 2019-04-150

Il est proposé par Mme Nathalie Girard, conseillère
Appuyée par Mme Nicole Dufour, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le Festival western de Saint-Ambroise à tenir l'activité équestre qui aura lieu les 12, 13 et 14 juillet 2019.

Que cette autorisation inclus l'autorisation de vente et la consommation de boissons alcoolisées, le tout conformément avec les lois en vigueur.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'acceptation de ladite demande.

6.8.2 Résolution autorisant de déposer une demande d'aide financière au Fonds de développement territorial de la MRC du Fjord-du-Saguenay au montant de 3 000 \$ pour le Festival Western de Saint-Ambroise :

Résolution 2019-04-151

CONSIDÉRANT QUE la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC exige une résolution de la Municipalité appuyant la demande d'augmentation de l'enveloppe budgétaire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet du « Festival western de Saint-Ambroise » a été présenté à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière initiale d'un montant de 3 000 \$;

Il est proposé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Appuyée par Mme Nathalie Girard, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Ambroise appuie la demande d'aide financière de 3 000 \$ du projet « Frais de location d'équipement et de services professionnels » dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

6.8.3 Emprunt d'estrades, barrières antiémeutes ainsi que le service d'arrosage pour l'activité du Gymkhana 2019, les 12, 13 et 14 juillet 2019

Résolution 2019-04-152

Il est proposé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Appuyée par Mme Nathalie Girard, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder au prêt de certains équipements et service d'arrosage auprès de l'organisation de gymkhana 2019 qui aura lieu les 12, 13 et 14 juillet prochains.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder au prêt d'équipements suivants, à savoir;

- Estrades (4) ;
- Barrières antiémeutes;
- Service d'arrosage sur place.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte également, selon les besoins, à autoriser le service incendie à procéder à l'arrosage du paddock de compétition.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la direction générale, pour et au nom de la Municipalité, à prendre les arrangements nécessaires auprès de l'organisation afin de rendre disponibles les équipements tels que mentionnés.

6.9. Club de course à Pied levé Saint-Ambroise : Demande de la gratuité de l'aréna et le prêt d'équipements transportés à l'aréna par les employés municipaux

Résolution 2019-04-153

Il est proposé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Appuyée par Mme Nathalie Girard, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la tenue d'une étape du circuit régional de course à pied samedi le 8 juin 2019. La Municipalité autorise la gratuité de l'aréna, le prêt de cônes, de dossards, de tréteaux ainsi que des barrières de sécurité pour la durée de l'événement.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le départ et l'arrivée dans le stationnement de l'Aréna en empruntant les rues Gaudreault, Gagnon, du Pont Est, Joe-Nil Girard et afin d'assurer la sécurité des participants, le corps de pompier de la Municipalité sera présent.

Que la Municipalité autorise également le détournement de la circulation entre la rue Gaudreault et des Mélèzes, de 9 h 30 à 11 h 30 approximativement, afin de maximiser la sécurité du parcours.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la direction générale, pour et au nom de la Municipalité, à prendre les arrangements nécessaires afin de fournir les éléments de sécurité pour la tenue de l'événement.

6.10. Fabrique St-Charles-Borromée : Autorisation de vente d'alcool sur le territoire de la Municipalité, activité à la Ferme Michel Rivard et fille

Résolution 2019-04-154

Il est proposé par M. Jérôme Lavoie, conseiller
Appuyé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la Fabrique de la Paroisse Saint-Charles-Borromée à tenir son activité de financement le 30 juin prochain sur les terrains de la Ferme Michel Rivard et Fille, située au 315, 9^e Rang à St-Ambroise.

Que cette autorisation inclus l'autorisation de vente et la consommation de boissons alcoolisées, le tout conformément avec les lois en vigueur.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise également le prêt de matériel, soit des tables et chaises ainsi que le transport de celles-ci le vendredi 28 juin 2019.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'acceptation de ladite demande.

7. LOISIRS

7.1. Weed Man : Contrat d'entretien terrain soccer 2019 (1 010 \$ taxes incluses)

Résolution 2019-04-155

Il est proposé par M. Jérôme Lavoie, conseiller
Appuyé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la proposition de la compagnie Weed Man, située au 2829, boul. du Royaume, Jonquière, G7X 7V3, pour le contrat d'entretien annuel pour la réalisation des travaux d'aération des terrains de soccer et de balle ainsi que l'étendage de chaux au montant de 1 010. \$ taxes incluses.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier.

7.2. OBMJ : Demande d'utilisation terrain de Baseball un soir/semaine

Résolution 2019-04-156

Il est proposé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Appuyée par Mme Nathalie Girard, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise l'Organisation baseball mineur de Jonquière à utiliser le terrain de baseball à raison d'un soir par semaine gratuitement.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier.

7.3. ABCS : Association pour personnes handicapées – Demande de la gratuité de l'Aréna Marcel-Claveau le 1^{er} juin 2019 pour sa campagne de financement

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

7.4. Regroupement des Loisirs et Sports Saguenay-Lac-St-Jean : renouvellement de l'adhésion 2019

Résolution 2019-04-157

Il est proposé par M. Jérôme Lavoie, conseiller
Appuyé par Mme Nathalie Girard, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise procède au renouvellement de son adhésion auprès du Regroupement Loisirs et sports du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour l'année 2019.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder au paiement de 210 \$ plus taxes si applicables pour la cotisation.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1. Mandat à Stantec, M. Gérald Gravel, ingénieur pour l'analyse de la demande de RSI concernant la demande de rejet d'eaux traitées au réseau d'égout de la Municipalité de Saint-Ambroise

Résolution 2019-04-158

Il est proposé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Appuyée par Mme Nathalie Girard, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise mandate M. Gérald Gravel de la firme Stantec, afin d'analyser la demande de RSI Environnement concernant la demande de rejet d'eaux traitées au réseau d'égout de la Municipalité.

8.2. M. Marco Tremblay – rue Blackburn : Autorisation aux travaux publics de passer la caméra pour vérifier l'état de la conduite concernant des refoulements d'égout à répétition

Résolution 2019-04-159

Il est proposé par M. Jérôme Lavoie, conseiller
Appuyé par M. Nathalie Girard, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise les travaux publics à passer la caméra afin de vérifier l'état de la conduite concernant des refoulements d'égouts à répétition.

8.3. Mandat à M. Normand Villeneuve firme Norda Stelo concernant le dossier de la TECQ

Résolution 2019-04-160

Il est proposé par M. Jérôme Lavoie, conseiller
Appuyé par Mme Nathalie Girard, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise mandate M. Normand Villeneuve de la firme Norda Stelo à piloter le dossier de la TECQ avec le Directeur des Travaux Publics afin que tous les travaux inscrits soient réalisés au 31 décembre 2019.

8.4. Maison des soins palliatifs du Saguenay : Demande de barrage routier le 30 mai 2019 (coin Brassard et Simard)

Résolution 2019-04-161

Il est proposé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Appuyée par Mme Nathalie Girard, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la demande de la Maison des soins palliatifs du Saguenay pour effectuer un barrage routier au coin des rues Brassard et Simard qui aura lieu le 30 mai prochain de 6h00 à 11h00.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise demande à l'organisme de s'assurer d'avoir les autorités nécessaires pour effectuer les opérations de barrage en toute sécurité et notamment auprès du ministère des Transports et de la Sécurité du Québec.

9. URBANISME

9.1. Adoption second projet de résolution relative au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) no. 2015-41, 1260, rang des Chutes

Résolution 2019-04-162

CONSIDÉRANT QU'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2015-41, pour l'immeuble situé au 1260, rang des Chutes, visant à permettre spécifiquement l'établissement d'un logement bigénérationnel, et ce, à certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE la résolution du 2018-081 du Comité consultatif d'Urbanisme adoptée le 7 novembre 2018, telle qu'annexée à la présente recommande d'accepter la demande, mais à différentes conditions;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme en vigueur et aux conditions et critères d'évaluation applicables à un tel projet en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 2015-41;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage inclut des dispositions réglementaires qui empêcheraient sa réalisation, notamment en ce qui a trait à la superficie de plancher occupé par le logement bi générationnel et l'entrée commune devant desservir le logement principal et bi générationnel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne déroge au règlement de zonage numéro 2015-14 qu'à l'égard des aspects soumis aux processus d'approbation du présent projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le lundi 15 avril 2019 à 19 :15;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JÉRÔME LAVOIE, CONSEILLER

APPUYÉ PAR MME NICOLE DUFOUR, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise adopte le second projet de résolution du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 2015-41, prévu sur la propriété située au 1260, rang des Chutes afin de permettre spécifiquement, pour cet immeuble, l'établissement d'un logement bigénérationnel au sous-sol de la résidence d'une superficie de 100 mètres carrés et non desservi par une entrée commune, et ce, aux conditions suivantes :

1. Le logement bigénérationnel soit conforme au Code de Construction et devra être démontré par un professionnel (technologue en architecte) à l'aide d'un plan ou de tout document;
2. Si le bâtiment est dérogatoire, des travaux correctifs devront être réalisés pour rendre celui-ci conforme;
3. Toutes les autres conditions prévues lors de l'établissement d'un logement bigénérationnel soient respectées;

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif audit dossier.

9.2. Adoption du premier projet de résolution relative au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) no. 2015-41, 530 à 534, rue Simard (M. Dany Fortin)

Résolution 2019-04-163

CONSIDÉRANT QU'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2015-41, pour l'immeuble situé au 530-534, rue Simard, afin de permettre spécifiquement pour cet immeuble un bureau d'entrepreneur, un atelier de fabrication de meuble, la construction d'un garage et l'ajout de 2 locaux locatifs, et ce, à certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE la résolution du 2019-024 du Comité consultatif d'Urbanisme adoptée le 2 avril 2019, telle qu'annexée à la présente recommande d'accepter la présente demande, mais à différentes conditions;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme en vigueur et aux conditions et critères d'évaluation applicables à un tel projet en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 2015-41;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage inclut des dispositions réglementaires qui empêcheraient sa réalisation, notamment en ce qui a trait aux usages permis à l'intérieur de la zone 119 M ainsi qu'à usage principaux sur un même terrain;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne déroge au règlement de zonage numéro 2015-14 qu'à l'égard des aspects soumis aux processus d'approbation du présent projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MME NICOLE DUFOUR, CONSEILLÈRE

APPUYÉE PAR MME NATHALIE GIRARD, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise adopte le premier projet de résolution du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 2015-41, prévu sur la propriété située au 530 à 534, rue Simard et plus précisément sur le lot 5 776 884 au cadastre du Québec, et ce, afin de permettre spécifiquement pour cet immeuble les usages industriels de service relié à la construction (6611 et 6613) ainsi qu'une industrie du meuble (2812) et du bois (2736) en plus d'un commerce de vente au détail de revêtement de plancher et de mur ainsi que de tentures, rideaux et stores et de deux locaux servant à différentes entreprises de service, et ce, aux conditions suivantes :

1. Le bâtiment comprenant le logement et tout autre usage soit conforme au Code de Construction devant être démontré par un professionnel (architecte);
2. Si le bâtiment est dérogatoire, des travaux correctifs devront être réalisés pour rendre celui-ci conforme au Code de construction;
3. Les usages industriels respectent en tout temps les critères de performance suivants :
 - a. L'usage de dégage ni fumée, ni odeur, ni pollution, ni bruit perceptible aux limites du terrain;
 - b. L'usage ne donne lieu à aucun entreposage extérieur autre que le cas échéant le stationnement des véhicules utilisés dans l'exercice des activités afférentes excluant tout véhicule non en état de fonctionnement.
4. Aucun véhicule ne se stationne sur la rue Simard;

QUE la municipalité de Saint-Ambroise fixe au 21 mai prochain, conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de résolution, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à 19h15.

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif audit dossier.

9.3. Adoption du premier projet de résolution relative au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) no. 2015-41, 1045, rue Simard

Résolution 2019-04-164

CONSIDÉRANT QU'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2015-41, pour l'immeuble situé au 1045, rue Simard, afin de permettre spécifiquement pour cet immeuble une industrie d'alcools destinés à la consommation – distillerie (2092) ainsi qu'un kiosque de vente, et ce, à certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE la résolution du 2019-025 du Comité consultatif d'Urbanisme adoptée le 2 avril 2019, telle qu'annexée à la présente recommande d'accepter la présente demande, mais à différentes conditions;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est localisé à l'intérieur de la zone agricole permanente mais les services d'aqueduc et d'égout sont existants d'avant l'entrée en vigueur de la LPTAA. Un droit acquis à un usage commercial, industriel ou institutionnel sur une profondeur de 120 mètres devra être déclaré à la CPTAQ et un avis de conformité émis par la Commission avant l'émission de tout permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme en vigueur et aux conditions et critères d'évaluation applicables à un tel projet en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 2015-41;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage inclut des dispositions réglementaires qui empêcheraient sa réalisation, notamment en ce qui a trait aux usages permis à l'intérieur de la zone 10 A dyn;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne déroge au règlement de zonage numéro 2015-14 qu'à l'égard des aspects soumis aux processus d'approbation du présent projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MME NICOLE DUFOUR, CONSEILLÈRE

APPUYÉE PAR M. JÉRÔME LAVOIE, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise adopte le premier projet de résolution du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 2015-41, prévu sur la propriété située 1045, rue Simard et plus précisément sur le lot 5 774 946 au cadastre du Québec, et ce, afin de permettre spécifiquement pour cet immeuble une industrie d'alcools destinés à la consommation – distillerie (2092) ainsi qu'un kiosque de vente, et ce, aux conditions suivantes :

1. L'usage industriel respecte en tout temps les critères de performance suivants :
 - a) L'usage de dégage ni fumée, ni odeur, ni pollution, ni bruit perceptible aux limites du terrain;
 - b) L'usage ne donne lieu à aucun entreposage extérieur autre que le cas échéant le stationnement des véhicules utilisés dans l'exercice des activités afférentes excluant tout véhicule non en état de fonctionnement.
2. D'obtenir un avis de conformité de la CPTAQ;
3. De déposer les plans finaux à la Municipalité pour s'assurer d'être conforme aux conditions générales et critères d'évaluation prévus au Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble 2015-14;
4. Qu'avant la réalisation des différents travaux, obtenir tous les permis et certificats nécessaires et conformément au règlement sur les permis et certificats en vigueur;

QUE la municipalité de Saint-Ambroise fixera prochainement, conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de résolution, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à une date ultérieure.

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif audit dossier.

9.4. Demande de modification au règlement de zonage de M. Roger Simard

Résolution 2019-04-165

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est actuellement en processus pour vendre sa résidence unifamiliale isolée localisée au 216, rue Simard;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est localisée dans la zone 136 R Bd et selon la grille des spécifications les seuls usages autorisés sont les résidences unifamiliales isolées et jumelées ainsi que bifamiliales isolées;

CONSIDÉRANT QUE de possibles acquéreurs voulait transformer la résidence en un établissement de service plus précisément en un salon de beauté, massothérapie et hypnothérapie;

CONSIDÉRANT QU'aucun usage de service n'est autorisé dans la zone 136 R Bd mais que des commerces et services sont présents à proximité de la résidence et sont localisés à l'intérieur d'une zone mixte;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est localisée en bordure de la rue principale où différents commerces sont présents sur celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la zone 141 M est localisé à proximité et qu'à l'intérieur de celle-ci différents usages de nature commercial et de service sont autorisés;

CONSIDÉRANT QUE cette zone devrait être agrandie dans le but d'y incorporer les immeubles présents en bordure de la rue Simard jusqu'à la résidence localisée au 216;

Il est proposé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Appuyée par M. Jérôme Lavoie, conseiller
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise accepte, sous la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution 2019-06, la demande de modification au règlement de zonage de M. Roger Simard, dans le but d'agrandir la zone 141 M de manière à y incorporer les résidences en bordure de la rue Simard jusqu'au numéro civique 216.

QUE la Municipalité autorise la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ladite demande.

9.5. Demande de dérogation mineure de M. Robin Dufour – 883, rue Simard

Résolution 2019-04-166

Il est proposé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Appuyée par Mme Nathalie Girard, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise, sous la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution no. 2019-017, accepte la demande de dérogation mineure de M. Robin Dufour, visant à permettre que le bâtiment accessoire empiète de 4,1 mètres dans la moitié avant de la cour latérale sur le lot 5 774 988 au cadastre du Québec.

Que la Municipalité autorise la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ladite demande.

9.6. Demande de dérogation mineure de la Villa Saint-Ambroise – 144, rue Brassard

Résolution 2019-04-167

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation déposée par M. Louis-Marie Pâquet, représentant la Corporation du foyer St-Ambroise consiste en l'installation d'une gloriette préfabriquée de 12 pi x 18 pi en cour avant sur la propriété localisée au 144, rue Brassard et plus particulièrement le lot 5 776 823 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la gloriette sera localisée face au bâtiment principal étant dérogatoire à l'article 4.19.37 du règlement de zonage 2015-14 démontrant qu'une gloriette est autorisée en cour avant à la condition qu'elle ne soit pas implantée face au bâtiment principal

CONSIDÉRANT QUE la gloriette aura une hauteur de 12 pi 8 po (3,86 mètres) alors que selon l'article 6.2.2 du règlement de zonage 2015-14, en cour avant celle-ci doit avoir une hauteur maximale de 3 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE cet emplacement a été choisi pour des raisons d'accessibilité et de sécurité dans le but d'être facilement accessible aux pensionnaires et pour que les employés puissent constamment y surveiller les usagers;

CONSIDÉRANT QUE les conditions relatives à l'attribution d'une dérogation sont respectées, car le projet fera l'objet d'un permis de construction si la dérogation est acceptée ;

Il est proposé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Appuyée par M. Jérôme Lavoie, conseiller
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise accepte, sous la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution no. 2019-020, la demande de dérogation mineure de la Corporation du Foyer Saint-Ambroise visant à permettre qu'une gloriette empiète de 20,07 mètres carrés en cour avant et que sa hauteur excède de 0,86 mètre le maximum prescrit sur le lot 5 776 823 au cadastre du Québec.

9.7. Club de vol à voile Saint-Ambroise : Résolution d'appui à leur projet auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Résolution 2019-04-168

Il est proposé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Appuyée par M. Jérôme Lavoie, conseiller
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise, sous la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme, appuie le Club de vol à voile du Saguenay à s'implanter sur le territoire de la municipalité plus particulièrement sur un terrain en zone agricole, en prévoyant un Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ainsi qu'une demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q.

Que la Municipalité autorise la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ladite demande.

10. SÉCURITÉ INCENDIE

10.1. MRC du Fjord-du-Saguenay : Adoption du schéma de couverture de risques incendie révisé

Résolution 2019-04-169

Il est proposé par M. Jérôme Lavoie, conseiller
Appuyé par Mme Nathalie Girard, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le « SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE RÉVISÉ » déposé par la M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY et le transmettre à Mme Monique Marier, Coordinatrice en sécurité incendie.

10.2. Adjudication du contrat pour l'achat de fournitures d'appareils de protection respiratoires isolants et autonomes (APRIA) 2019-01 (2 soumissions Aéro-Feu 461 902.73 \$ et Boivin & Gauvin Inc. 343 545.30 \$

Résolution 2019-04-170

CONSIDÉRANT la résolution no. 2018-12-466 qui autorisait la Ville de Saint-Honoré à faire des achats regroupés pour les appareils respiratoires.

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions furent déposées à la Ville de Saint-Honoré et que la conformité a été vérifiée ;

Fourniture d'appareils de protection respiratoire isolants et autonomes (APRIA)					
	ST-HOHORE	FALARDEAU	ST-AMBROISE	CYLINDRES	TOTAL
AÉRO-FEU	114 748.83\$	70 928.94\$	90 310.39\$	185 914.57\$	461 902.73\$
BOIVIN & GAUVIN INC.	86 834.87\$	55 101.77\$	71 830.63\$	129 778.03\$	343 545.30\$

Il est proposé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Appuyée par Mme Nathalie Girard, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la Ville de Saint-Honoré pour et au nom de la Municipalité à octroyer le contrat pour l'achat des appareils respiratoires au plus bas soumissionnaire conforme, soit BOIVIN & GAUVIN INC., au montant total de 345 545.30\$ pour les trois Municipalités, représentant une dépense de 71 830.63\$ pour la Municipalité de Saint-Ambroise.

10.3. Association des chefs en sécurité incendie du Québec : Inscription au Congrès de M. Julien Rivard

Résolution 2019-04-171

Il est proposé par M. Jérôme Lavoie, conseiller
Appuyé par Mme Nathalie Girard, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise délègue le directeur du service des incendies, M. Julien Rivard, à assister au congrès annuel 2019 de l'Association des chefs en sécurité incendie, qui aura lieu au Fairmont Le Manoir Richelieu à La Malbaie, du 18 au 21 mai prochain.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le paiement au montant de 626.61 \$ taxes incluses pour les frais d'inscription au congrès auprès de l'ACSIQ.

Que la Municipalité accepte de rembourser les frais de déplacement et de séjour selon la politique en vigueur.

11. DONS ET SUBVENTIONS

11.1. Corps des cadets 2572 St-Ambroise : Demande de la gratuité de l'Aréna les 10 et 11 mai 2019 et le prêt d'équipements

Résolution 2019-04-172

Il est proposé par Mme Nathalie Girard, conseillère
Appuyée par Mme Nicole Dufour, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise offre gratuitement l'utilisation de l'Aréna Marcel Claveau, les 10 et 11 mai prochain pour la présentation de la revue annuelle, au Corps de Cadets 2572 de Saint-Ambroise.

11.2. Corps des cadets 2572 St-Ambroise : Demande d'aide financière (3 500 \$)

Ce point a été reporté en 13.5.

11.3. Festival western Saint-Ambroise : Emprunt des estrades, barrières, service d'arrosage sur place

Ce point a été résolu en 6.8.3.

11.4. Club de course à Pied levé : Gratuité de l'aréna, emprunt des cônes, des dossards, etc.

Ce point a été résolu en 6.9.

12. INVITATIONS

12.1. Défense nationale « Corps de cadets 2572 Saint-Ambroise, cérémonie de la 62^e revue annuelle, 11 mai à 14h 00 à l'Aréna Marcel-Claveau

Résolution 2019-04-173

Il est proposé par Mme Nathalie Girard, conseillère
Appuyé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise demande au Corps de cadets 2572 Saint-Ambroise de présenter leur demande de subvention auprès de la MRC DU-FJORD-DU-SAGUENAY dans le Fonds Territorial de la Municipalité pour un montant de 2 000\$.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise s'engage à communiquer avec les Chevaliers de Colomb pour la baisse de leur location de salle pour un montant totalisant 1 500\$ par année.

12.2. Chevaliers de Colomb : Invitation activité Bœuf braisé, samedi le 15 juin 2019 à l'Aréna Marcel-Claveau (achat de 6 billets à 20\$/chacun)

Résolution 2019-04-174

Il est proposé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Appuyé par Mme Nathalie Girard, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise l'achat de six (6) billets au coût de 20 \$ l'unité pour assister à l'activité de Bœuf Braisé qui se tiendra samedi le 15 juin 2019 à l'Aréna Marcel-Claveau.

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1. Adjudication de contrat pour la vidange des fosses septiques pour l'année 2019 (soumission : Groupe Sanidro)

Résolution 2019-04-175

CONSIDÉRANT la résolution no. 2019-03-133 qui autorise la direction générale à procéder à des appels d'offres sur invitation selon la Politique contractuelle de la Municipalité de Saint-Ambroise pour la vidange des fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation en vue de la réalisation de ce contrat s'est terminé le 10 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission fut déposée à la Municipalité et que la conformité a été vérifiée ;

Nom	Description	Taux taxes incluses
Groupe Sanidro	Prix forfaitaire à la fosse	132.22\$

Il est proposé par M. Jérôme Lavoie, conseiller
Appuyé par Mme Nathalie Girard, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER la seule soumission conforme déposée par Groupe Sanidro, du 1422, rang Ste-Famille à Chicoutimi, au montant de 132.22\$, taxes en sus, prix forfaitaire à la fosse.

13.2. Adjudication de contrat pour la location de machinerie pour le nettoyage et travaux d'égouts (2 soumissions)

Résolution 2019-04-176

CONSIDÉRANT la résolution no. 2019-03-133 qui autorise la direction générale à procéder à des appels d'offres sur invitation selon la Politique contractuelle de la Municipalité de Saint-Ambroise pour la location de machinerie pour le nettoyage et travaux d'égouts ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation en vue de la réalisation de ce contrat s'est terminé le 10 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions furent déposées à la Municipalité et que la conformité a été vérifiée ;

COMPAGNIE	Vacuum		Combiné		Basse-pression		Haute-pression	
	Taux. rég.	Taux. supp.	Taux. rég.	Taux. supp.	Taux. rég.	Taux. supp.	Taux. rég.	Taux. supp.
Sanidro	193 \$	228 \$	215 \$	252 \$	147 \$	182 \$	175 \$	240 \$
Véolia ES	205 \$	261 \$	283.90 \$	339.90 \$	198.50	254.50 \$	-	-

Il est proposé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Appuyée par Mme Nathalie Girard, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER la soumission la plus basse conforme déposée par Groupe Sanidro, du 1422, rang Ste-Famille à Chicoutimi, tel qu'indiqué dans le tableau ci-bas :

COMPAGNIE	Vacuum		Combiné		Basse-pression		Haute-pression	
	Taux. rég.	Taux. supp.	Taux. rég.	Taux. supp.	Taux. rég.	Taux. supp.	Taux. rég.	Taux. supp.
Sanidro	193 \$	228 \$	215 \$	252 \$	147 \$	182 \$	175 \$	240 \$

13.3. Adjudication de contrat pour la fourniture de matériaux granulaires – sable pour abrasif (4 soumissions)

Résolution 2019-04-177

CONSIDÉRANT la résolution no. 2019-03-133 qui autorise la direction générale à procéder à des appels d'offres sur invitation selon la Politique contractuelle de la Municipalité de Saint-Ambroise pour l'achat de fourniture de sable pour abrasif ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation en vue de la réalisation de ce contrat s'est terminé le 10 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissions furent déposées à la Municipalité et que la conformité a été vérifiée ;

Compagnie	Sable pour abrasif ± 3 000 tonnes			Service de tamisage ± 3 000 tonnes
	(\$ à la tonne (obligatoire))	(\$) chargement à la tonne	(\$) pesée à la tonne	(\$ à la tonne (obligatoire))
Transport Pilote & Fils	2.85 \$	inclus	Inclus	3.20 \$
Excavation L.M.R	4.50 \$	0.50 \$	0.20 \$	3.55 \$
Carrière Shipshaw	7.00 \$	-	-	5.50 \$
Entreprises R.J.	7.58 \$	Chargement et redevances inclus	-	-

Il est proposé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Appuyée par Mme Nathalie Girard, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER la soumission la plus basse conforme déposée par Transport Pilote & Fils Inc., du 238, rue Gagnon à Saint-Ambroise, au montant de 2,85\$/tonne pour la fourniture de sable pour abrasif et de 3,20\$/tonne pour le service de tamisage taxes en sus.

13.4. Adjudication contrat de location du restaurant de l'aréna pour le Gala de lutte

Résolution 2019-04-178

CONSIDÉRANT la résolution no. 2019-03-137 qui autorise la direction générale à procéder à des appels d'offres sur invitation selon la Politique contractuelle de la Municipalité de Saint-Ambroise pour la location du restaurant de l'aréna à l'occasion du Gala de lutte qui se tiendra le 4 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation en vue de la réalisation de ce contrat s'est terminé le 15 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission fut déposée à la Municipalité et que la conformité a été vérifiée ;

Compagnie	Montant (excluant les taxes)
Marché Alqui – 535, rue Simard, Saint-Ambroise	100.00 \$

Il est proposé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Appuyée par Mme Nathalie Girard, conseillère

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER la seule soumission conforme déposée par Marché Alqui, du 535, rue Simard, à Saint-Ambroise au montant de 100\$ taxes en sus pour la location du restaurant à l'Aréna pour une seule journée, soit le 4 mai 2019 pour le Gala de Lutte.

13.5. Résolution autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds territorial de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le dossier du Corps de Cadets 2572 Saint-Ambroise

Résolution 2019-04-179

CONSIDÉRANT QUE la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC exige une résolution de la Municipalité appuyant le dépôt de projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet du « Corps de cadets 2572 Saint-Ambroise » a été présenté à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière au montant de 2 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR MME NATHALIE GIRARD, CONSEILLÈRE

APPUYÉE PAR MME NICOLE DUFOUR

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

QUE le conseil municipal de Saint-Ambroise appuie la demande d'aide financière du projet « Du Corps des Cadets 2572 Saint-Ambroise » dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'améliorer les milieux de vie.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est accordée aux citoyens présents de 20 :05 à 20 :35.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Nathalie Girard propose la levée de l'assemblée à 20 :35.

Carolle Perron
Directrice générale par intérim

Nicholas Tremblay
Maire suppléant

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Carolle Perron
Directrice générale par intérim